

Anomalies 1° phase

(WO : 283, 263, 222 et 167)

Journée 1 des 25 et 26 septembre :

R2.1 : Dracénie 1 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.2 : USC Marseille 2 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.4 : St Cannat 1 forfait. Pénalité de 167 euros.

Journée 2 des 2 et 3 octobre :

R2.2 : Pays de Giono 2 a joué avec 2 joueurs non qualifiés. Match perdu 0 pt (0/14). Pénalité de 16 euros.

R2.3 : Gap 1 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.6 : Istres 7 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

Journée 3 des 24 et 25 octobre :

R2.1 : Brignoles 1 forfait. Pénalité de 222 euros.

R2.4 : Stella Menton a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.2 : USC Marseille 2 a joué à 3 joueurs (2° fois). Pénalité de 167 euros.

Journée 4 des 6 et 7 novembre :

R3.4 : Sorgues 4 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.4 : Sisteron 1 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

Journée 5 des 13 et 14 novembre :

R1.2 : Courthézon 1 forfait. Pénalité de 263 euros.

R2.1 : Miramas 3 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.2 : Le Cannet 4 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

Journée 6 des 27 et 28 novembre :

R2.1 : Dracénie 1 forfait. Pénalité de 222 euros.

R3.1 : Pierrefeu 1 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.2 : TLT06 3 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.7 : Pertuis 2 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

Journée 7 des 11 et 12 décembre :

R2.3 : Pays de Giono 2 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.

R3.4 : La Mède 2 s'est déplacé le mauvais jour. Match perdu avec 0 point. Pas de pénalité financière.

R3.8 : Aubagne 3 a joué à 3 joueurs. Pénalité de 16 euros.